

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE
DE SAINTE-THERESE – FRIBOURG
Jeudi 20 avril 2023 à 18h30**

- Présidence :** M. Joachim Tedie, Président du Conseil paroissial
- Présents :** Mme Rose-Marie Currat
M. Marc Joye
M. Claude Corpataux
M. André Jenny
M. l'Abbé Philippe Blanc, Curé in solidum
M. l'Abbé Paulino Gonzalez, prêtre répondant
Père Adrian Cosa
M. Bernard Voirol, Président commission financière
M. Laurent Praz, commission financière
M. Pierre Sangsue, commission financière
- Secrétaires :** Mme Corinne Thalmann et Nadine Peissard-Roulin (PV pris par CT)
- Excusés :** Mme Céline Ruffieux (représentante de notre Évêque)
MM. Christian Bussard et Patrick Mayor (CEC)
-

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Accueil, prière, approbation de l'ordre du jour
 2. Nomination des scrutateurs
 3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu en assemblée)
 4. Approbation des comptes 2022 (y compris rapport de la commission financière)
 5. Rapport annuel du Conseil paroissial
 6. Rapport du Conseil de communauté
 7. Approbation du budget 2023 (y compris rapport de la commission financière)
 8. Nomination des candidats délégués à la Corporation ecclésiastique cantonale (CEC) pour la période administrative 2023-2028.
 9. Fixation des coefficients d'impôt paroissial (dès le 1.1.2024)
 - Personnes morales : inchangé
 - Personnes physiques : baisse de 7% à 6% (revenu), resp. 20% à 18% (fortune)
 10. Élection de la commission financière pour la période administrative 2023-2028
 11. Association des paroisses du décanat de Fribourg
 - Approbation des statuts
 12. Divers
-

1. Accueil, Prière et Ordre du jour

- Le Président, M. Joachim Tedie, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et précise que celle-ci se tient dans le contexte du renouvellement du mandat des Conseillers paroissiaux pour la période 2023-2028 et présente les membres du Conseil Paroissial qu'ils remercient pour tout le travail effectué.
Il remercie également les deux secrétaires, les concierges-sacristains et tous les bénévoles qui s'engagent au quotidien.
Ses remerciements vont également à l'abbé Paulino Gonzalez et au frère Casimir Tchéou.
- Il confirme que cette assemblée a conformément été convoquée selon les prescriptions édictées par l'article 12 du règlement des paroisses avec parution dans la feuille officielle le 31 mars 2023 ainsi que les différentes plateformes numériques et espaces d'affichage de la paroisse.
Les documents usuels ont été mis à disposition auprès du secrétariat pour consultation par les paroissiennes et les paroissiens.
- Le projet d'ordre du jour est accepté et le Président précise que la présente assemblée est enregistrée pour les besoins de rédaction du procès-verbal, puis il demande à l'abbé Paulino de confier notre assemblée à la protection du Seigneur.
- L'abbé Paulino dit une prière et nous invite à poursuivre par un « Notre Père » en commun.

2. Nomination des scrutateurs

- En application de l'article 14 du règlement, les scrutateurs suivants ont été nommés : Mme Jeanne Coucheman et M. Albert Papaux.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

- Le procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2022 est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. Approbation des comptes 2022 (y compris rapport de la commission financière)

- Le financier, M. Joye, présente les comptes 2022 en précisant que l'année a été excellente. Il passe en revue les comptes 2022 à l'aide d'une présentation à l'écran, les commente où nécessaire. Il précise qu'un résumé des comptes est disponible sur les tables.
- M. Joye remercie M. Roland Deillon pour le travail accompli.
- M. Bernard Voirol, Président de la Commission Financière, lit leur rapport tout en proposant l'approbation des comptes.
- Joachim Tedie demande si l'assemblée a des questions ; comme ce n'est pas le cas, l'approbation des comptes 2022 est mise au vote.

⇒ *Les comptes de l'année 2022 sont approuvés à l'unanimité*

5. Rapport annuel du Conseil paroissial

- Le Président, Joachim Tedie, informe qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil paroissial s'est réuni 12 fois. Leurs activités se sont globalement portées sur :
 - Dons et subventions aux différentes associations et mouvements
 - Répartition des dons Covid aux paroissiennes et paroissiens, en collaboration avec plus d'une dizaine d'entreprises. Plus de 1'000 personnes ont pu bénéficier de ladite action pour un budget d'environ Fr. 5'000.00.
Le succès de cette action a motivé le Conseil à initier un second round envers nos paroissiennes et paroissiens et les réponses recueillies sont encourageantes y compris par le nombre d'entreprises qui s'est élargi.
 - Après une réparation au toit de l'église l'année dernière, le Conseil a estimé utile

d'envisager l'ensemble des travaux de réfection dont notre église aura besoin dans les prochaines dix années. Des entreprises ont été mandatées pour des études préalables concernant le clocher, l'église, la cure ainsi que l'évaluation du système énergétique.

- Nous avons recruté une secrétaire du conseil paroissial à 30%, une gouvernante à 20% ainsi qu'une sacristine à 20% pour le remplacement des sacristains lors de leurs vacances.
- Le Conseil a activement pris part au projet de création du Pôle Missionnaire de Fribourg.

6. **Rapports de la pastorale**

- Mme Currat – *Annexe No 1*
- M. l'Abbé Paulino, M. le curé modérateur Philippe Blanc et Bernard Bovigny (catéchèse et première communion) – *Annexe No 2*
- Père Adrian Cosa (paroisse alémanique) – *Annexe No 3*

7. **Approbation du budget 2023 (y compris rapport de la commission financière)**

- M. Joye donne des explications sur les chiffres présentés.
- Il donne également des informations sur les études en cours pour les rénovations ainsi que de l'analyse énergétique.
- Il mentionne également l'intention du conseil d'acquiescer une nouvelle crèche, la nôtre étant en piteux état; un crédit de CHF 30'000 est prévu à cette fin.
- Il parle de l'action solidarité qui a été mise en place qui fait suite à l'action Covid de l'année passée. Elle sera en partie couverte par le fonds COVID disponible.
- M. Joye informe qu'une baisse d'impôts dès le 01.01.2024 peut tout à fait être envisagée étant donné que les finances des paroisses sont saines. Cette baisse d'impôts ne pourra se faire qu'avec l'accord de toutes les paroisses.
- M. Voirol, Président de la Commission Financière, lit leur rapport tout en proposant l'approbation du budget ainsi que de la baisse d'impôts.

⇒ *Le budget 2023 est accepté à l'unanimité*

8. **Nomination des candidats délégués à la corporation ecclésiastique cantonale (CEC) pour la période administrative 2023-2028**

- M. Joachim Tedie explique qu'au début de toute période administrative chaque paroisse doit élire deux candidats délégués qui seront approuvés par le Conseil de gestion pour représenter l'Unité Pastorale à la Corporation (CEC), art. 55 des statuts de la CEC.

Il convient de souligner que notre Conseil a estimé que l'un de ses membres serait mieux en mesure de défendre les intérêts de notre Unité Pastorale car connaissant mieux les problèmes qui se posent dans les paroisses. De ce fait, le Conseil Paroissial vous propose d'élire M. Joachim Tedie qui nous semble mieux outillé pour ladite tâche.

Après consultation de l'assemblée, il s'avère qu'il n'y a pas de deuxième candidate ou candidat.

⇒ *M. Joachim Tedie élu à l'unanimité*

9. Fixation des coefficients d'impôt paroissial (dès le 01.01.2024)

- **Personnes morales : inchangé**

- **Personnes physiques : baisse 7% à 6% (revenu), resp. 20% à 18% (fortune)**

- Il explique que les finances sont saines et c'est pour cette raison que la baisse d'impôt paroissial peut être acceptée. Il rajoute que pour être effective, celle-ci doit être acceptée par toutes les paroisses de la ville.

⇒ *La baisse d'impôt des personnes physiques est acceptée à l'unanimité.*

10. Élection de la commission financière pour la période administrative 2023-2028

- Les trois membres actuels sont d'accord de se représenter. Le Président s'enquiert auprès de l'assemblée pour savoir si d'autres personnes souhaiteraient se joindre à eux. Aucune personne ne s'annonçant, on passe au vote.

⇒ *Les trois membres actuels sont élus par acclamation*

11. Association des paroisses du décanat de Fribourg

- **Approbation des statuts**

- M. Joachim Tedie donne des explications sur l'association des paroisses du décanat de Fribourg qui est proposée. Il présente les avantages attendus par cette association de paroisses (similaires à celle pour les alémaniques) et estime que l'association rendra le travail plus efficace.
- Le conseil paroissial propose d'accepter d'entrer dans cette association et d'accepter les statuts tels que proposés.

⇒ *Les statuts ainsi que l'adhésion de notre paroisse sont acceptés à l'unanimité*

12. Divers

- En l'absence de divers, M. Joachim Tedie remercie toutes les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles portent à notre église.
Il clôt l'assemblée et invite tout le monde à partager en toute convivialité un repas offert par le Conseil paroissial.

Séance close à 20h10.



Joachim Tedie
Président du Conseil paroissial



Corinne Thalmann
Secrétaire du Conseil paroissial